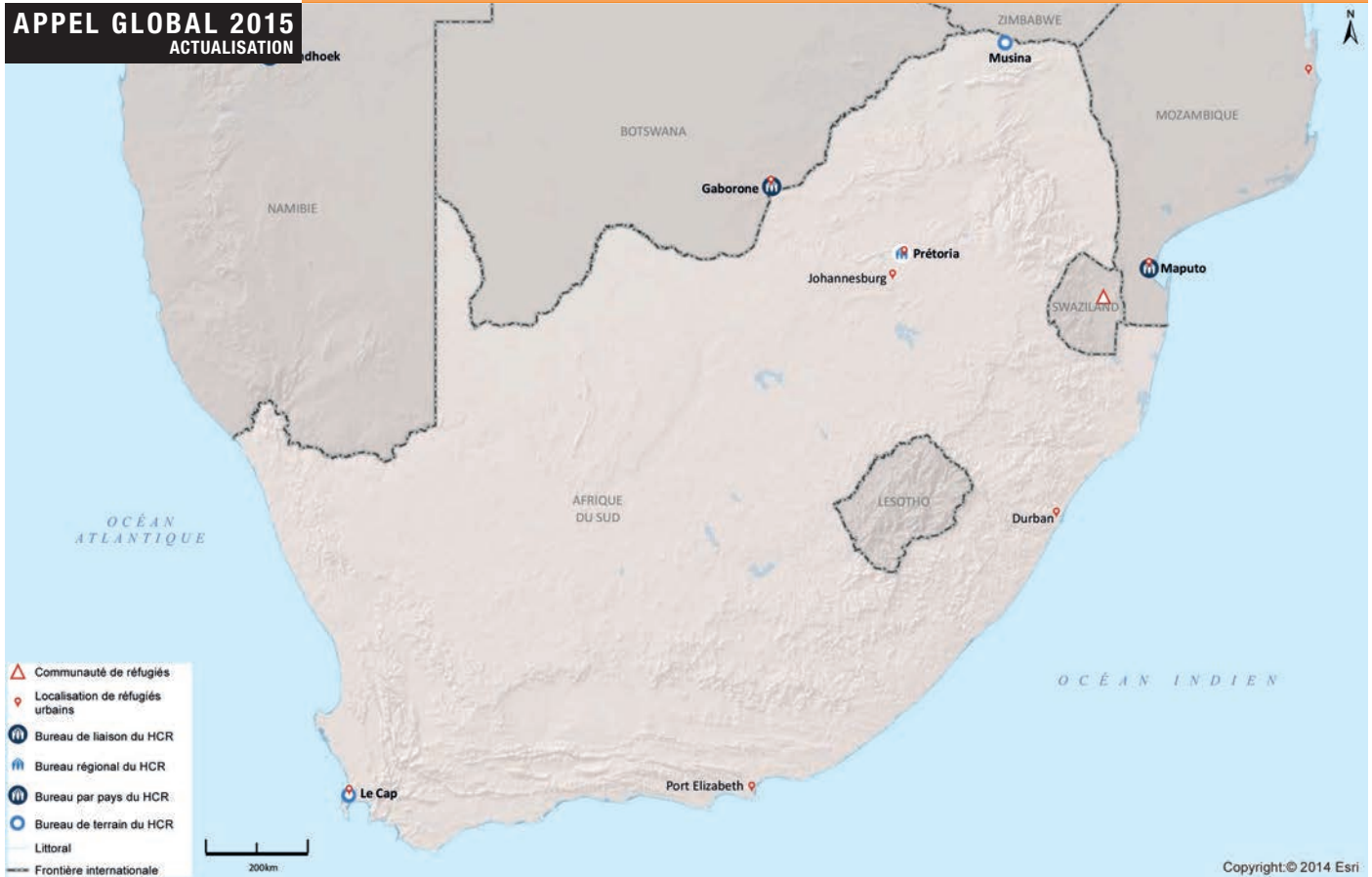




UNHCR

APPEL GLOBAL 2015 ACTUALISATION

AFRIQUE DU SUD



Copyright © 2014 Esri

Présence prévue

Nombre de bureaux	3
Total personnel	79
Effectif international	23
Effectif national	38
JEA	1
Volontaires des Nations Unies	8
Autres	9

Le plan 2015 en bref*

332 000	Personnes relevant de la compétence
27,3 millions de dollars E.-U.	Besoins financiers globaux
30 000	Réfugiés ciblés pour bénéficier d'un accompagnement juridique
15 000	Enfants enregistrés ciblés pour être inscrits à l'école primaire
15 000	Réfugiés vulnérables ciblés pour bénéficier d'un soutien particulier
1 300	Demandes adressées à des pays de réinstallation (estimation)
250	Agents formés à la protection de l'enfance et aux droits de l'enfant

* Tous les chiffres sur les personnes relevant de la compétence du HCR se réfèrent à des projections pour la fin 2015 réalisées à partir d'informations disponibles au moment de la planification (mi-2014).

| Aperçu |

Environnement opérationnel

- La législation nationale de l'Afrique du Sud intègre les principes fondamentaux qui régissent la protection des réfugiés, notamment la liberté de circulation, le droit au travail et l'accès aux services sociaux essentiels. Cependant, certains établissements publics ne reconnaissent pas les permis délivrés aux réfugiés, ce qui les empêche de bénéficier pleinement de ces droits. Les relations entre les réfugiés, les demandeurs d'asile et les communautés qui les accueillent se sont tendues, en raison de l'environnement socio-économique actuel, caractérisé par un taux de chômage élevé, des services insuffisants et des inégalités économiques.
- Il est toujours difficile d'entrer en contact avec les réfugiés, car la plupart d'entre eux résident dans des zones urbaines.
- L'Afrique du Sud reste une destination de choix pour les demandeurs d'asile, les migrants et les autres personnes en quête de meilleurs moyens d'existence et de services sociaux plus efficaces. Des informations confirmées font état de trafic et de traite des personnes.
- Le régime d'asile est débordé par le nombre des demandes qu'il reçoit. L'accumulation des dossiers en attente qui en résulte nuit à la qualité et à l'efficacité de la procédure de détermination du statut de réfugié. En l'absence de régime global d'immigration, des travailleurs migrants et d'autres personnes tentent parfois d'utiliser le régime d'asile pour séjourner légalement dans le pays et accéder à ses services. Le Gouvernement met actuellement sur pied un organisme de gestion des frontières pour réguler l'immigration

et en juillet 2014, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur.

- La détermination du statut de réfugié est assurée par l'administration sud-

africaine. En 2015, le Gouvernement sud-africain continuera à soutenir les efforts déployés par la communauté internationale pour protéger et aider les réfugiés et les demandeurs d'asile,

en accordant l'accès aux structures de santé, aux écoles et aux services sociaux.

Personnes relevant de la compétence du HCR

La majorité des réfugiés et des demandeurs d'asile pris en charge dans le cadre de l'opération en Afrique du Sud ont fui le conflit en République démocratique du Congo et l'insécurité qui sévit en Somalie, ou déclarent avoir été exposés à des persécutions au Burundi, en Éthiopie, au Rwanda et au Zimbabwe.

L'Afrique du Sud accueille environ 65 000 réfugiés reconnus comme tels. Bon nombre d'entre eux résident dans le pays depuis des années. En outre, selon les

chiffres communiqués par le ministère de l'Intérieur, 230 000 demandeurs d'asile attendaient qu'une décision soit rendue sur leur statut à la fin de l'année 2013.

En janvier 2014, le Gouvernement d'Afrique du Sud a déclaré publiquement qu'il envisageait un visa pour les migrants économiques originaires de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ce qui pourrait réduire le nombre de nouvelles demandes d'asile.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janv. 2015		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
Réfugiés	Rép. dém. du Congo	15 000	3 000	16 000	3 200
	Éthiopie	9 600	1 920	11 600	2 320
	Somalie	24 000	4 800	27 000	5 400
	Pays divers	20 400	4 080	22 900	4 580
Demandeurs d'asile	Rép. dém. du Congo	8 500	1 700	9 000	1 800
	Éthiopie	4 600	920	4 400	880
	Pays divers	189 900	37 980	194 600	38 920
	Zimbabwe	43 000	8 600	46 000	9 200
Total		315 000	63 000	331 500	66 300

| Réponse |

Besoins et stratégies

Les principaux besoins des réfugiés concernent toujours l'accès aux documents, à un régime d'asile juste et efficace, aux services sociaux essentiels, comme prévu par la législation et la politique nationale, et à des programmes destinés à encourager la cohésion sociale ; les plus vulnérables d'entre eux ont également besoin, à titre occasionnel, d'une aide d'urgence portant notamment sur l'hébergement et l'alimentation.

L'approche du HCR reste centrée sur l'amélioration des partenariats stratégiques et le renforcement de la coordination dans ses principaux domaines d'intervention. En 2015, l'Organisation appellera à préserver l'espace d'asile actuel, qui permet aux réfugiés et aux demandeurs d'asile de travailler, de

faire des études et d'accéder aux services médicaux et sociaux. Elle continuera à offrir un appui et des conseils techniques au ministère de l'Intérieur, à promouvoir l'autosuffisance et à faciliter l'intégration sur place. Les réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables qui ne peuvent accéder à d'autres formes d'assistance pour subvenir à leurs besoins essentiels, concernant par exemple le logement et l'alimentation, recevront une aide matérielle de courte durée jusqu'à ce qu'ils soient pris en charge par les services d'aide sociale de l'État ou des organisations caritatives locales.

Le HCR redoublera d'efforts pour assurer aux victimes de violences sexuelles et sexistes le soutien et l'assistance nécessaires. La réinstallation continuera d'être utilisée

pour garantir la protection d'individus ayant des besoins importants. Des efforts particuliers seront déployés pour mener des actions de prévention et de communication, dont des campagnes de sensibilisation

et des programmes de résolution des conflits, ainsi que d'autres interventions ciblées sur les communautés, afin de promouvoir la cohésion sociale.

Objectifs et cibles prioritaires en 2015

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2015.

À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (**Activités prévues**) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (**Cible globale en 2015**) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (**Écart potentiel**). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources

qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (**Domaine prioritaire**). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2015 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

Activités prévues	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2015	Écart potentiel
BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS			
Services destinés aux personnes qui ont des besoins particuliers renforcés			
Les individus vulnérables, comme les personnes handicapées ou âgées, ont souvent des difficultés à accéder aux aides sociales de l'État en raison de problèmes de papiers ou de la barrière de la langue. Une évaluation a identifié les personnes les plus vulnérables, qui reçoivent des indemnités financières jusqu'à ce qu'elles puissent être prises en charge par le système public d'aide sociale. Le HCR intensifiera ses efforts pour communiquer aux réfugiés et au personnel des organismes concernés des informations sur les critères à satisfaire et les démarches à accomplir pour bénéficier des aides sociales, de sorte que toutes les personnes vulnérables puissent y accéder.			
Nombre de personnes dont la vulnérabilité est évaluée	Réfugiés et demandeurs d'asile en milieu urbain	15 000	10 000

Activités prévues	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2015	Écart potentiel
AUTONOMISATION ET AUTOGESTION COMMUNAUTAIRES			
Autosuffisance et moyens de subsistance améliorés			
En raison de la barrière de la langue et de problèmes de papiers, les personnes qui relèvent de la compétence du HCR ont des difficultés à gagner leur vie. Les réfugiés qui possèdent de petits commerces dans les townships sont souvent pris pour cible lors des flambées de violence xénophobe. En 2015, le HCR mettra en œuvre une stratégie globale d'appui à l'autosuffisance et aux moyens de subsistance, élaborée en consultation avec la société civile, des consortiums de promotion de l'autonomie et des ONG. Des subventions à la création de microentreprises, des formations à la gestion et à l'entrepreneuriat, des cours de langue et la facilitation de la validation des diplômes/certificats aideront les réfugiés et les demandeurs d'asile à conquérir leur autonomie.			
L'objectif est de faire en sorte que les personnes relevant de la compétence du HCR aient accès à l'emploi dans le secteur formel.			
Nombre de personnes bénéficiant d'une formation à l'entrepreneuriat/la gestion	Réfugiés et demandeurs d'asile en milieu urbain	500	250
Nombre de personnes suivant des cours de langue à des fins d'insertion professionnelle	Réfugiés et demandeurs d'asile en milieu urbain	2 000	1 000
ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE			
Amélioration de l'attitude de la population à l'égard des personnes qui relèvent de la compétence du HCR			
La concurrence en matière d'emplois, de débouchés commerciaux, de services publics et de logement peut engendrer des tensions entre les étrangers, dont les réfugiés, et les communautés d'accueil. Le HCR défendra les droits des personnes qui relèvent de sa compétence et mènera des campagnes d'information et de sensibilisation au sein des communautés, afin d'encourager le dialogue communautaire et la cohésion sociale.			
L'objectif est de minimiser l'impact de la xénophobie, du racisme et de l'intolérance sur les personnes qui relèvent de la compétence du HCR. C'est un problème important, car l'Afrique du Sud arrive en deuxième position dans la liste des pays qui reçoivent le plus grand nombre de demandes d'asile au monde.			
Nombre de professionnels des médias et de journalistes formés	Réfugiés et demandeurs d'asile en milieu urbain	150	75
Accès à l'assistance juridique et aux recours en justice amélioré			
Les personnes relevant de la compétence du HCR indiquent que certains établissements publics, comme les banques, les organismes délivrant les autorisations nécessaires à l'exploitation d'un commerce et les hôpitaux, ne reconnaissent pas les permis des demandeurs d'asile, qui sont temporaires. En raison de modifications apportées aux procédures d'asile, il est devenu difficile d'obtenir et de renouveler ces permis. Les demandeurs d'asile et les réfugiés qui ne renouvellent pas leur permis dans les délais doivent régler une amende et s'exposent à une arrestation et à un placement en détention ; le HCR assurera une assistance juridique et améliorera l'accès aux droits et services. Il offrira des informations et des conseils sur la protection aux personnes qui relèvent de sa compétence et formera et sensibilisera les fonctionnaires aux questions suivantes : droits des réfugiés, obligation de fournir des services essentiels, surveillance des centres de détention, réexamen des demandes de statut de réfugié et présentation des recours, analyse des politiques et plaidoyer. Le cas échéant, des actions en justice pourront être intentées pour défendre les droits des réfugiés, mais à la condition expresse que tous les autres recours aient été épuisés.			
L'objectif est d'assurer l'accès à l'assistance juridique.			
Nombre de personnes bénéficiant d'une aide juridique	Réfugiés et demandeurs d'asile en milieu urbain	30 000	10 000
SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION			
Risque de violence sexuelle et sexiste (VSS) réduit et qualité de la réponse améliorée			
Dans les zones d'habitat précaire où la plupart des réfugiés vivent, les crimes avec violences et les viols sont monnaie courante. Les informations communiquées au HCR indiquent que le taux de violence familiale est élevé au sein des communautés réfugiées. Les personnes qui passent clandestinement la frontière font souvent état de viols ; cependant, les victimes sont réticentes à porter plainte, car elles craignent que cela ne retarde la procédure d'asile. Par ailleurs, les personnes qui relèvent de la compétence du HCR ont souvent du mal à trouver des moyens de subsistance et certaines se tournent vers la prostitution pour survivre.			
Le HCR poursuivra son plaidoyer au niveau national. Il appellera à renforcer la protection des femmes et des jeunes filles, quel que soit leur statut. On conseillera aux personnes de déclarer les incidents et d'accéder aux dispositifs d'assistance, tels que le système judiciaire, pour obtenir notamment des ordonnances d'interdiction. Les prestataires de services seront formés à la prise en charge globale, tandis que les forces de l'ordre et les représentants du système judiciaire bénéficieront d'une formation sur l'exploitation et la violence sexuelle au sein des populations touchées par un conflit.			
L'objectif est de réduire le nombre d'incidents causés par la VSS et d'offrir en temps voulu une assistance aux victimes.			
Nombre d'agents d'organisations partenaires, de services gouvernementaux et du HCR formés à la prévention et à la réponse en matière de VSS	Réfugiés et demandeurs d'asile en milieu urbain	40	Domaine prioritaire
Nombre d'incidents de VSS déclarés pour lesquels les victimes bénéficient d'un accompagnement psychologique	Réfugiés et demandeurs d'asile en milieu urbain	350	Domaine prioritaire

Partenaires

Partenaires d'exécution

ONG :

Agency for Refugee Education, Skills Training and Advocacy; Centre d'accueil des réfugiés du Cap, Caritas Swaziland, *Centre for the Study of Violence and Reconciliation, Displaced and Migrants Persons Support Programme, Future Families*; *Lawyers for Human Rights and Refugee Social Services*, Service jésuite des réfugiés, *Study Trust*

Autres :

Université du Cap – *Refugee Rights Clinic*, Université métropolitaine Nelson Mandela

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Agence sud-africaine de sécurité sociale, Centres de gestion des catastrophes à l'échelle nationale et régionale, Commission sud-africaine des droits de l'homme, Conseils municipaux du Cap, de Durban, de Johannesburg, de Polokwane et de Tshwane, Gouvernements provinciaux du Gauteng, du Cap-Oriental, du KwaZuluNatal, du Limpopo et du Cap-Occidental ; Ministère du Développement social, Ministère de l'Éducation de base, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Relations internationales et de la Coopération, Ministère de la Santé, Services de police sud-africains

ONG :

Black Sash, Child Welfare Afrique du Sud, Childline Afrique du Sud, Consortium for Refugees and Migrants in South Africa, Lifeline, National Alliance for the Development of Community Advice Offices, RefugePoint, Sonke Gender Justice, Save the Children, Scalabrini

Autres :

African Centre for Migration and Society (ACMS), BCAH, Centre d'information des Nations Unies, CICM, CICR, FNUAP, OIM, ONUSIDA, PNUD, UNICEF, Université d'Afrique du Sud (UNISA)

| Mise en œuvre |

Coordination

Le principal partenaire du HCR en Afrique du Sud restera le ministère de l'Intérieur. La coopération est instaurée par l'intermédiaire du département des Relations internationales et de la Coopération (DIRCO). Les acteurs du développement contribueront à la création de moyens de subsistance. En qualité de chef de file du groupe de travail sur la protection, le HCR assurera une direction et une orientation stratégiques sur les questions de protection internationale. Par ailleurs, il poursuivra son étroite collaboration avec les organismes gouvernementaux compétents, les institutions onusiennes, les acteurs de la société civile et divers intervenants. Le HCR participe, aux côtés d'autres institutions onusiennes et du Gouvernement, à l'élaboration et à la mise en œuvre du Cadre de coopération stratégique.

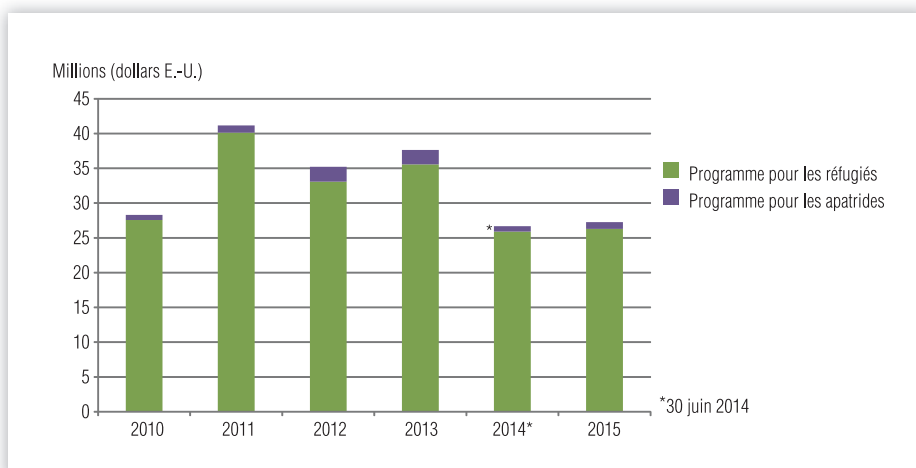
| Informations financières |

La baisse significative du nombre de nouveaux demandeurs d'asile a entraîné une diminution des besoins, qui sont passés de 37,6 millions de dollars E.-U. en 2013 à 26,4 millions en 2014.

En 2015, le budget fondé sur les besoins globaux a progressé de 3 pour cent pour atteindre 27,3 millions de dollars E.-U. Cette hausse s'explique par l'augmentation du coût de la vie et du prix des combustibles, ainsi que par l'intégration d'un budget pour la Namibie, pays dont le HCR devrait se désengager d'ici le milieu de l'année 2015.

Ce budget a été établi pour financer : des projets régionaux de réinstallation, le processus de détermination du statut de réfugié, l'enregistrement des personnes qui relèvent de la compétence du HCR, les activités d'information et les rapatriements librement consentis, la protection et l'assistance en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile qui vivent dans des zones urbaines d'Afrique du Sud et des programmes destinés à répondre aux problèmes d'apatridie dans la région.

Budget pour l'Afrique du Sud | 2010–2015



Budget 2015 pour le Bureau régional en Afrique du Sud | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
Budget révisé 2014 (30 juin 2014)	25 901 656	776 385	26 678 041
Environnement de protection favorable			
Instruments régionaux et internationaux	0	66 989	66 989
Droit et politique générale	204 228	0	204 228
Accès à l'assistance juridique et recours	1 199 441	361 680	1 561 121
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	2 509 357	0	2 509 357
Sous-total	3 913 026	428 669	4 341 696
Processus de protection et documents adéquats			
Conditions d'accueil	1 854 856	0	1 854 856
Identification des cas d'apatridie	0	106 283	106 283
Enregistrement et établissement de profils	638 794	0	638 794
Procédures de détermination du statut	2 377 407	0	2 377 407
Documents individuels	0	436 984	436 984
Sous-total	4 871 058	543 267	5 414 324
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	593 080	0	593 080
Protection des enfants	305 199	0	305 199
Sous-total	898 279	0	898 279
Besoins de base et services essentiels			
Santé	441 951	0	441 951
Santé procréative et services liés au VIH	572 563	0	572 563
Articles ménagers et articles de base	1 087 353	0	1 087 353
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 210 978	0	1 210 978
Éducation	1 173 709	0	1 173 709
Sous-total	4 486 554	0	4 486 554
Autonomisation et autogestion communautaires			
Mobilisation communautaire	525 991	0	525 991
Autosuffisance et moyens d'existence	1 470 422	0	1 470 422
Sous-total	1 996 413	0	1 996 413
Solutions durables			
Stratégie de solutions globales	1 039 713	0	1 039 713
Retour volontaire	1 387 805	0	1 387 805
Intégration	2 386 893	0	2 386 893
Réinstallation	1 468 973	0	1 468 973
Sous-total	6 283 384	0	6 283 384
Direction, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	1 354 856	0	1 354 856
Sous-total	1 354 856	0	1 354 856
Appui à la logistique et aux opérations			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	254 856	0	254 856
Gestion des opérations, coordination et appui	2 240 384	0	2 240 384
Sous-total	2 495 241	0	2 495 241
Budget total 2015	26 298 812	971 936	27 270 748